

# Société des Boissons du Maroc



## Assemblée Générale Ordinaire

Mardi 30 Avril 2019 à 09 heures  
Boulevard Ahl Loghlam, Ain Sebaa.  
Casablanca (ex – siège SBM)



Je soussigné :

Nom, prénom (ou raison sociale).....  
Domicilié (siège social).....  
Titulaire de.....

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale du 30 avril 2019 ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et l'article 34 des statuts de la société des Boissons du Maroc.

Déclare émettre les votes suivants sur lesdites résolutions :

Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire « merci de choisir la case appropriée en la cochant par (X) »

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Première			
Deuxième			
Troisième			
Quatrième			
Cinquième			
Sixième			
Septième			

### Rappel des dispositions de l'article 130 et 131 bis de la loi 17-95 :

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société des Boissons du Maroc deux (2) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale et ce à l'adresse suivante : « Mme Saida BELKENTAOUI, Boulevard Ahl Loghlam, Ain Sebaa, Casablanca, E-mail : Saida.Belkentaoui@gbm-ma.com ».

Fait à.....,Le.....

Signature

(Précédée de la mention « Bon pour pouvoirs »)

## ANNEXE

### SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC



#### PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 30 avril 2019



#### Première Résolution Rapport de Gestion du conseil d'administration Rapport Général des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les réunions ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Elle décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2018	352 281 532,87 DH
.....	
de la façon suivante :	
♦ Réserve légale (au plafond) .....	-
♦ Réserve facultative.....	-
SOLDE.....	352 281 532,87 DH
qui, avec le report à nouveau 2017 .....	12 392 393,89 DH
DONNE UN SOLDE DE .....	364 673 926,76 DH
♦ Dividende au titre de l'exercice 2018 .....	362 195 584,00 DH
REPORT A NOUVEAU .....	2 478 342,76DH

L'Assemblée Générale décide de fixer le dividende à répartir à 128,00 DHS (Cent vingt-huit DIRHAMS) par action.

La date de mise en paiement des actions est fixée au 04 juin 2019. Le paiement est domicilié auprès de la Société Générale

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....

#### Deuxième Résolution Approbation des états de synthèses

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états de synthèses de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....

**Troisième Résolution**  
**Affectation Des Résultats et fixation Dividende**

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer les dividendes à répartir de à 128,00 DHS (Cent vingt-huit DIRHAMS) par action.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....

**Quatrième Résolution**  
**Rapport Spécial des Commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les réunions ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi du 30 Août 1996, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....

**Cinquième Résolution**  
**Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les réunions ordinaires, alloue au Conseil d'Administration en rémunération de l'activité des membres, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant brut annuel de 5 200 000,00 DHS.

Cette somme sera répartie librement entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....

**Sixième Résolution**  
**Quitus aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les réunions ordinaires donne à tous les membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....

**Septième Résolution**  
**Formalités - Pouvoirs**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .....

